



# PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 octobre 2025

### Fixation des prix maximaux des produits pétroliers au 1<sup>er</sup> novembre 2025

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix maximaux des produits pétroliers suivants : supercarburant sans plomb, gazole routier et maritime, mélange détaxé, pétrole lampant et gaz de pétrole liquéfié.

### Ces prix maximaux (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps

- D'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables. Ils tiennent compte des coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux, ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Ensuite, les prix maximaux toutes taxes comprises sont déterminés en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales.

### Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

En novembre 2025, les prix des carburants poursuivent leur repli. Le gazole s'établit à 1,42€ /L, en baisse de 4,05 % par rapport à octobre, tandis que le SP95 recule à 1,67 €/L, soit une diminution de 2,91 %.

Cette évolution traduit la détente des cours internationaux (FOB) et la stabilité du taux de change euro/dollar, permettant une légère accalmie sur les prix à la pompe.

**Ainsi, au 1<sup>er</sup> novembre 2025, le niveau de prix maximum applicable à Mayotte sera le suivant :**

	Octobre 2025 Prix maximum toutes taxes comprises en €	01/11/25	
		Prix maximum toutes taxes comprises en €	Évolution par rapport au mois précédent
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,72	<b>1,67</b>	-0,05
Gazole (en €/l)	1,48	<b>1,42</b>	-0,06
Pétrole lampant (en €/l)	1,26	<b>1,26</b>	=
Mélange détaxé (en €/l)	1,14	<b>1,10</b>	-0,04
G.O marine (en €/l)	1,00	<b>1,00</b>	=
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	24,00	<b>23,50</b>	-0,5